

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Cenon - Versement d'un fonds de concours pour l'accompagnement des espaces publics communaux du centre culturel et d'économie créative "Rocher Palmer" - Année 2010 - Autorisation - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le quartier 08 mai 45 à Cenon a fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain. Cette opération a été approuvée par la délibération 2005/208 du 25 mars 2005. Pour sa mise en œuvre, une convention a été signée entre la ville de Cenon, l'ANRU et la CUB le 28 avril 2005.

Ce projet a été complété par la réalisation d'un pôle culturel et de spectacle dénommé « Rocher Palmer » par délibération du 21 décembre 2007 et intégré à la convention initiale par un avenant en date du 28 mars 2008.

1/ L'opération

- 3 grandes entités complémentaires (un théâtre, la salle Palmer pour la musique et les activités pluridisciplinaires, un espace public d'animation culturelle),
- 2 projets d'ateliers,
- l'aménagement d'espaces publics inhérents à ce pôle et indispensables à son bon fonctionnement, tels que le parvis.

Cette opération est sous maîtrise d'ouvrage communale conformément à la convention citée ci-dessus.

Pour la réalisation du projet, une attention toute particulière a été accordée à la mise en valeur du parvis qui a une place centrale et un rôle moteur pour l'attractivité et le bon fonctionnement de ce pôle culturel.

Aussi, la CUB souhaite apporter à titre exceptionnel son soutien financier à l'aménagement de cet espace public afin de renforcer la cohérence et la dynamique de ce projet « politique de la ville » par le biais d'un fonds de concours conformément à l'article L 5215.26 du CGCT. Ce dernier prévoit que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire.

2/ Le budget

Le budget prévisionnel est estimé à 10.880.289 € HT, dont 5.642.289 € financé par la ville de Cenon. La CUB souhaite intervenir à hauteur de 450.000 € au titre d'un fonds de concours, ce qui ne représente que 8 % de la part du financement assuré par le bénéficiaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5215.26,

Vu la délibération communautaire n° 2005/2008 du 25 mars 2005 approuvant le projet de renouvellement urbain du quartier 08 mai 1945 à Cenon,

Vu la délibération communautaire n° 2007/11925 du 21 décembre 2007 approuvant l'intégration d'un pôle culturel pour la ville de Cenon au titre de son projet de renouvellement urbain,

Vu le projet de convention ci-joint,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la mise en valeur des espaces publics tels que le parvis du centre culturel et d'économie récréative de la ville de Cenon, constitue un enjeu majeur pour la cohérence et la réussite du projet de renouvellement urbain,

Décide

Article 1 : Un fonds de concours d'un montant de 450 000 € est attribué à la ville de Cenon pour la réalisation des espaces publics communaux du centre culturel et d'économie récréative « rocher Palmer » dans la cadre des opérations de renouvellement urbain et de la politique de la ville.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée et tous les documents nécessaires au versement de ce fonds de concours.

Article 3 : Les crédits correspondants sont imputés au chapitre 204 de l'exercice en cours au titre de la politique de la ville.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 20 JUILLET 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 20 JUILLET 2010</p>

M. JEAN TOUZEAU

